



# LA FEUILLE

## BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

### Le mot de Madame La Maire

Comme le temps passe! Voilà presque 5 mois, que j'ai rejoint, par votre volonté, l'équipe municipale pour en assurer l'animation.

Que de travail et de dossiers à traiter! Les adjoints, les conseillers municipaux, et bien sûr, Isabelle, notre secrétaire de Mairie, Alain et Eric, nos agents communaux, m'accompagnent dans toutes ces tâches, j'en profite pour les remercier du travail accompli, sans relâche.

Des projets importants pour notre village progressent favorablement, comme par exemple: l'assainissement des Salelles, l'ADSL, les permis d'aménager « du Cros », l'extension du camping, l'adduction d'eau...

Retrouver les aspects réglementaires et administratifs ne me pose aucune difficulté, l'expérience acquise, 12 ans au Conseil Régional, s'avère précieuse!

Le plus compliqué est, sans doute, de faire respecter, par chacune et chacun, les règles communes que représentent les lois et règlements, que ce soit pour des travaux d'amélioration ou de construction de l'habitat, pour la circulation, le stationnement et la limitation de vitesse au cœur du village ou encore l'attention due à ses voisins....

En ce qui concerne le Droit, les pouvoirs, confiés au Maire par les textes, justifient mon intervention. Par contre, je m'interroge sur celles sollicitées pour des difficultés de voisinage. Ne sommes-nous pas capables de nous parler simplement, sans s'agresser pour se dire « tu vois, là, ce que tu fais me dérange et en voilà la raison... » Pourquoi avant d'entreprendre telle ou telle chose, ou d'avoir tel ou tel comportement, ne nous interrogeons-nous pas sur ce que cela peut occasionner de dommageable pour autrui ou pour notre petite communauté villageoise?

Bien sûr la nature humaine est ainsi faite... pourrions-nous, cependant, essayer d'avancer sur le terrain de la tolérance... un tout petit peu, quand même! Merci d'y réfléchir un moment!

Il nous faut, aussi, préparer l'avenir ensemble: pour cela, j'ai demandé au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de réfléchir à la mise en place d'un Conseil Municipal des enfants, la Citoyenneté demande un apprentissage, cela peut être un des moyens. C'est dans cet esprit, que le conseil municipal accueillait, lors d'une cérémonie de citoyenneté, les jeunes de 13 ans, pour leur remettre leur première carte d'électrices et d'électeurs.

Pour la même raison, comme je m'y étais engagée lors de mon élection, je demanderai, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 22/07, la création d'une commission extra municipale dénommée « commission communale citoyenne ».

Toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'informer, proposer, réfléchir au présent, à l'avenir, pourront ainsi contribuer à notre vie collective, vous serez sollicités pour vous inscrire, à la rentrée. Je réaffirme que l'on est plus intelligent à plusieurs! La démocratie est un bien précieux, elle demande à être entretenue et cultivée, les élus n'ont pas à être à part mais bien en contact permanent avec leurs mandants!

Aujourd'hui, notre village a retrouvé la période estivale... Les gîtes, les résidences secondaires et le camping commencent à se remplir et des vacanciers partagent notre quotidien, soyons accueillants à leur égard et donnons leur les indications nécessaires pour qu'ils découvrent notre magnifique vallée et bien sûr nos excellents produits de terroir! Sans oublier les animations villageoises proposées par le comité des fêtes: le vide grenier et notre célèbre 15 Août!

Malheureusement, la sécheresse s'aggrave jour après jour et nous demande une vigilance importante pour la santé des plus jeunes et des plus anciens, pour le risque incendie et la pénurie d'eau, je compte sur votre solidarité et votre responsabilité.

Bel été à toutes et tous! Votre Maire  
Yvonne Louis

## CONSEILS MUNICIPAUX

Nous rappelons que TOUS les comptes-rendus sont TOUJOURS affichés aux panneaux habituels au village et aux Salelles, et ce, dès qu'ils sont rédigés après chaque Conseil. Ils y restent affichés jusqu'au Conseil suivant, sauf en cas de manque de place pour d'autres informations municipales. De plus, nous vous rappelons systématiquement l'Ordre du Jour dans tous les bulletins municipaux.

### CM DU 18 AVRIL 2011

Points soumis au vote :

Compte Administratif 2010 et affectation des résultats, approbation du Compte de Gestion 2010

Budget Primitif 2011 : ressources dont Taxes Locales et dépenses prévisionnelles

Projet pour la protection et la valorisation de la Vallée de l'ibie.

Fonds de Concours 2011 « voirie » de la CdC Berg et Coiron

Mise à disposition de la salle communale pour les cours de yoga.

Question diverses.

### CM DU 2 MAI 2011

Points soumis au vote :

Délibération demandant l'annulation et l'abrogation du permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbure liquides ou gazeux dit « permis de Villeneuve de Berg », délivré par l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mars 2010

Délibération autorisant la maire à ester en justice concernant les procédures qui pourraient avoir lieu à propos de ce permis de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Questions diverses.

### CM DU 16 MAI 2011

Points soumis au vote :

Admission en non-valeur de titres de 2001 et 2006 pour un montant de 0.39€

Projet urbain partenarial (PUP) pour l'opération d'aménagement d'ensemble au lieu-dit « Le Cros »

Convention avec la SAUR pour le recouvrement des redevances d'assainissement

Programme local de l'habitat (PLH) de la CdC Berg et Coiron

Questions diverses.

## POINT SUR LES PROJETS EN COURS :

**ADSL** : vous avez dû remarquer la « grosse armoire » qui a été installée sur le bord de la place près de l'ancienne école, le travail de dégroupage des lignes pourra bientôt commencer, mais nous le répétons : pas d'ADSL avant le premier trimestre 2012 ! Nous attendons encore des précisions et réponses pour savoir si l'ensemble des foyers du village seront éligibles ou pas, et si la ligne amont depuis Villeneuve permettra réellement une alimentation optimum. Quant à l'armoire, elle recevra à l'issue des travaux, un habillage bois, dans un souci d'esthétique.

## ASSAINISSEMENT DES SALELLES :

La Commune a acquis les terrains nécessaires pour la station d'épuration roseaux.

Le dossier définitif a été remis par le cabinet d'études. L'appel d'offres vers les entreprises a été envoyé par le SIVOM Olivier de Serres, la commission d'appel d'offres de la Commune choisira les entreprises, le 6/09/11

Le montage financier est en cours de bouclage, même si l'Etat se fait « tirer l'oreille » pour apporter sa participation, nous poursuivons les négociations. Les travaux devraient débiter mi octobre, après les vendanges.



les 3 jeunes électrice et électeurs: Maëlle, Olivier et Vincent

## La Communauté de communes « Berg et Coiron »

Comme vous le savez notre village appartient à la C.D.C « Berg et Coiron ». Véronique Louis et Jean Larue nous représentent au conseil communautaire (Stéphanie Eldin et Françoise Orozco sont leur suppléantes).

De plus en plus d'actions utiles à notre vie quotidienne, sont aujourd'hui, portées et financées par la CDC : c'est avec bonheur que nous avons participé à l'inauguration de la crèche intercommunale, par exemple.

Aujourd'hui, nous savons l'inquiétude que vous exprimez face à la désertification médicale : peu à peu les médecins décrochent leur plaque et bientôt sur le territoire de la C.D.C., il n'y aura plus qu'1,5 médecins équivalent temps plein.

Les élus communautaires ont décidé de se saisir de ce dossier très difficile, le 12/7 ils ont rencontré une délégation de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé, instance régionale responsable de l'offre de soins sur le territoire de Rhône-Alpes) en visite à Villeneuve de Berg, pour tenter d'élaborer des solutions, en lien avec l'hôpital local et tous les partenaires concernés.

Par ailleurs, à la demande de Véronique Louis, mise en place de « transports à la demande » va être étudiée.

Petit rappel : la CDC, c'est la crèche, le Relais d'Assistantes maternelles, le centre de loisirs, le portage de repas à domicile, le programme local de l'habitat, la gestion des zones d'activités, l'office de tourisme, les chemins de randonnées, la collecte des ordures ménagères, le centre multimédia... tant de choses qui sont rendues possibles par la solidarité intercommunale.

## BREVES

La rédaction souhaite la bienvenue à Danielle MARTIN qui vient tout juste de s'installer dans l'un des logements communaux du Presbytère laissé vacant après le départ d'Antoine Court (studio).

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Les PIZZAS MAT' ont rencontré un franc succès ce 1<sup>er</sup> mercredi de juillet aux Salelles !  
Mathieu sera présent tous les mercredis de l'été dès 17h30 au hameau des Salelles pour vous préparer ses succulentes pizzas et comme d'habitude les jeudis soir au village  
N'hésitez pas à en faire part autour de vous et à y envoyer les vacanciers de vos gîtes !

## PASSAGE A LA TNT : COMMENT CA S'EST PASSE ? ET LA SUITE ?

Le passage à la TNT sur le village s'est globalement bien passé.

La commune a répondu autant que possible à chaque demande de renseignements, mais compte tenu des situations très diverses des uns et des autres (antenne râteau, parabole, âge du poste de télévision, abonnements divers auprès de chaînes payantes). Chaque usager a dû choisir sa solution et faire intervenir si besoin un spécialiste en fonction de son cas.

Comme nous le disions dans le précédent bulletin municipal, des aides financières peuvent être allouées aux personnes aux revenus modestes. Pour tous renseignements :  
tél. 09 70 818 818. ou [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

**RAPPEL :** Pour les habitants qui ont gardé la parabole analogique avec les 5 chaînes, le satellite arrêtera d'émettre en analogique le 30 novembre 2011 lorsque la dernière région française (Languedoc Roussillon) sera passée à la TNT. Les usagers n'auront alors plus de réception. Il leur faut donc anticiper cette date pour choisir leur solution : soit acheter un décodeur numérique et faire réorienter leur parabole, soit faire poser une antenne râteau et régler leur poste aux chaînes numériques si celui ci date d'après 2008. Si le poste est plus ancien, ils devront alors acheter un adaptateur.

### ETAT CIVIL

Décès le 15 juin 2011 de Alain CEYTE,  
qui vivait depuis plusieurs années en famille  
d'accueil  
chez Catherine et Jean LARUE.  
Nous leur adressons ainsi qu'à sa famille nos  
condoléances attristées.

## BIS REPETITA !!!

▲ Merci de ne jeter dans les conteneurs d'ordures ménagères... **QUE** des ordures ménagères après avoir effectué le tri sélectif ! Faites le savoir à vos invités et touristes de passage.

▲ Merci d'éviter d'évacuer dans les W.C. lingettes, serviettes, coton tiges ou toute autre chose qui bouchent les canalisations (en particulier aux Salelles, où il va falloir « tenir » l'été avec le réseau actuel !), et qui perturbent le fonctionnement de la station du Bourg centre, rendant particulièrement peu agréable le travail d'entretien effectué par nos agents.

▲ Pour tous travaux qui modifient l'extérieur de votre maison ou votre jardin, vous devez déposer une Demande Préalable (D.P.), ou un Permis de Construire (P.C.), selon la nature des travaux.

Cela concerne : la réfection des toits, le changement de fenêtres, le ravalement, les clôtures, en somme toutes les modifications ou rénovations qui sont visibles de l'extérieur.

Pour éviter les retards et désagréments, n'hésitez pas à solliciter la mairie en amont pour que vous puissiez prendre connaissance de la réglementation, en fonction du P.L.U. Ce document est opposable à toutes et tous, il fait force de loi pour l'urbanisme sur le territoire de notre commune !

▲ Enfin, lorsque vos DP ou PC sont acceptés, vous devez veiller à ce que les entreprises, que vous avez choisies pour réaliser les travaux, respectent scrupuleusement les prescriptions faites dans ces documents. Nous vous rappelons, que pour le bourg centre (500 m autour de l'église) et en partie le vieux hameau des Salelles, l'avis de l'A.B.F. (Architecte des Bâtiments de France) est indispensable et doit être respecté. C'est à ce prix que nous garderons le charme typique de Saint Maurice !

▲ Nous avons de nombreux enfants qui courent dans le village et des personnes âgées moins valides. **Merci de respecter la vitesse de 30Km/h dans le Bourg centre et de 50 Km/ dans la traversée des Salelles.**



Rue de la Chapelle aux Salelles : Voici en photo le joli travail réalisé par l'entreprise SATP d'Aubenas, financé en partie par CAP TERRITOIRE (aide du Conseil général), plus une participation financière des riverains concernés par la réfection de la canalisation d'eau à l'origine de l'affaissement de la rue.

## UN TILLEUL DANS LE PRÉ COMMUNAL

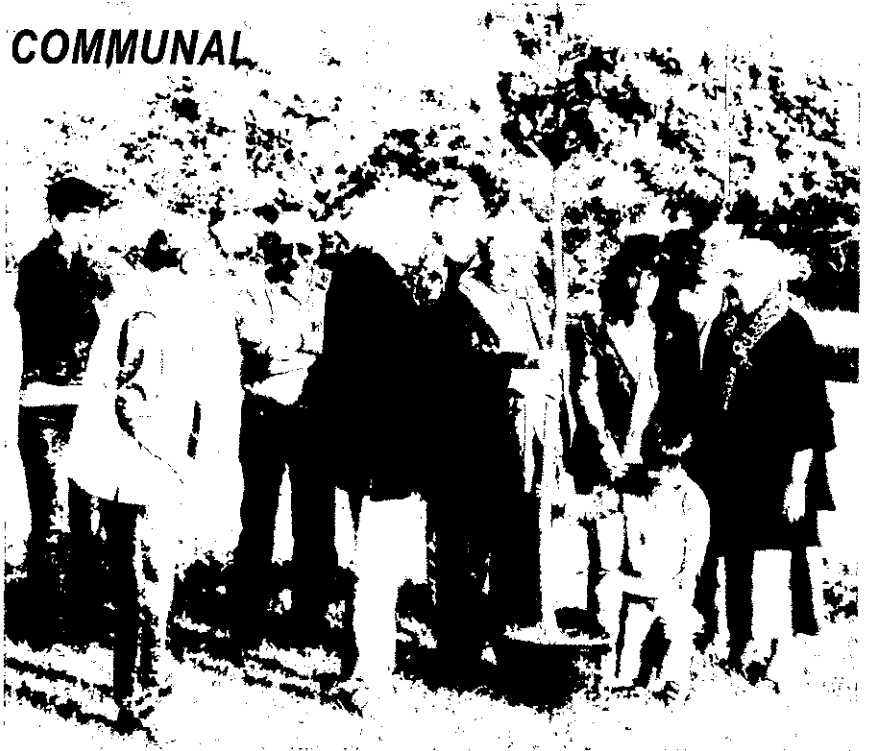
Vendredi 6 Mai, nous nous sommes retrouvés nombreux sur le pré communal pour fêter le « pibou » de notre nouvelle Maire.

C'est un tilleul qui a été planté auprès de l'espace jeux afin d'assurer de l'ombre aux générations futures !

« Le tilleul, peut-être en raison de ses vertus thérapeutiques, a toujours été vénéré comme un arbre bénéfique, protecteur du bien, pourfendeur du mal. La signification symbolique de cet arbre : fidélité, amour et amitié sont les qualificatifs qui reviennent dans toutes les langues et sous toutes les latitudes. Le tilleul est l'arbre féminin par excellence, il fut dédié à Vénus. Il commence à produire vers l'âge de 6 ou 7 ans »

Il nous faudra attendre un peu pour cueillir les fleurs précieuses et si douces pour nos tisanes, l'hiver!

(D'après l'article de A. Hue dans le n° spécial d'été de « La Tribune »)



## STOP AU GAZ DE SCHISTE : LE COMBAT CONTINUE !



Il existe désormais un collectif local « Stop au gaz de schiste » à Saint Maurice d'Ibie, animé par Germaine Knockaert, Marie-Andrée Dumarcher et Claude Tendil.

Il est en lien avec le collectif départemental.

La loi, votée par le parlement, malgré les annonces faites, n'empêchera pas la poursuite de l'exploration sur notre territoire. Cette loi est écrite d'une manière si alambiquée que tout reste permis aux firmes pour venir détruire notre région ! Malgré les promesses, les permis signés par le ministère n'ont pas été abrogés.

Vous devez savoir que l'arrêté, que j'ai signé pour interdire l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste sur le territoire de la Commune, a été attaqué au tribunal administratif de Lyon par Monsieur Schuepbach, le PDG de la firme américaine détentrice du permis de Villeneuve de Berg.

Tous les Maires, ayant signé ce type d'arrêté, sont dans la même situation.

C'est pour cela que le collectif des élus a décidé de faire appel à Maître Hélène BRAS, avocate au barreau de Montpellier, spécialisée dans le Droit administratif de l'environnement, pour défendre les intérêts de nos Communes. Les frais de justice seront pris en charge par les assurances juridiques de nos collectivités.

Comme vous voyez, le combat est loin d'être terminé ! Il sera, sans aucun doute, long et âpre ! Restons attentifs et mobilisés !

Merci au collectif local pour l'organisation du premier « pique-nique » citoyen qui a permis de tenir informés les villageois présents des dernières évolutions du dossier.

NO GAZARAN !

V. Louis



### BULLETIN D'INFORMATION DE LA VIE COMMUNALE

Directrice de publication: Véronique LOUIS, maire.

Réalisation: Commission municipale de la communication et de l'animation sous la responsabilité de Stéphanie ELDIN, adjointe. Maquette Bernard VINCENT.

Ont collaboré à ce numéro : Paul Rosay, Danièle et Jean-Claude Sergent

Dépôt légal et date d'édition: juillet 2011. Tirage: 170 exemplaires

Imprimé par Communication Services 06 60 83 61 53

## Un de Saint-Maurice d'Ibie

Le 8 mai dernier, lors de la célébration de la victoire en 1945 des alliés sur le troisième Reich, la lecture du discours officiel avait été confiée au conseiller municipal et artiste-peintre Bernard Vincent.

A cette occasion, Véronique Louis a rappelé la figure héroïque de son père, Gaston Vincent, le Commandant «AZUR», grand résistant dont l'engagement chrétien avait permis de sauver de nombreux juifs dès le début de la guerre, combattant contre le nazisme, mort à Saint Martin-en-Vercors le 25 juin 1944. Il fut décoré de la médaille des Justes à titre posthume...



*(C'est la raison pour laquelle notre «Feuille» a décidé de différer la présentation du restaurateur des Salelles pour mieux faire connaître la trajectoire de vie de Bernard Vincent, Pupille de la nation.)*

Bernard Vincent est né en 1932 en Grande Bretagne. Il passe son enfance à Alger puis à Marseille jusqu'en 1942 où la famille est rattrapée par l'occupation allemande de la Zone Libre. Son père et son frère aîné Michel (mort de leucémie à 28 ans) continuent leurs sauvetages dans la clandestinité, alors que le petit Bernard est caché «en pension» à l'école de Beauvallon à Dieulefit dans la Drôme.

Dans cette future capitale intellectuelle, d'autres artistes y ont trouvé refuge tels Louis Aragon et Elsa Triolet, Clara Malraux, Andrée Viollis, Georges Sadoul et Henri-Pierre Roché écrivains, Joseph Kosma compositeur, Yvonne Lefébure pianiste, Jean Vidal cinéaste, pour ne citer que quelques-uns d'entr'eux.

Ainsi, dès l'âge de 10 ans, il ne connaîtra plus de vie de famille, son existence se transformant en une longue partie de cache-cache avec la gestapo jusqu'à la libération.

Bénéficiant d'une bourse d'enfant de résistant, il fait ses études secondaires au Chambon-sur-Lignon en Haute-Loire, obtient son baccalauréat (section philo) et décide de «monter à Paris» pour y apprendre ...le théâtre.

Il se forme auprès de l'EPJD, puis Tania Balachova, (aux côtés de Delphine Seyrig, sa camarade de classe au Chambon, Michael Lonsdale et Jean-Louis Trintignant – auprès de qui il jouera, plus tard, «Hamlet» au Théâtre des Champs-Élysées et en tournée -.

Pourtant le dessin intervient déjà dans sa vie, puisqu'il se retrouve en 1952, à tout juste 20 ans, membre de la Mission archéologique de Mari, en Mésopotamie, dirigée par André Parrot, Directeur des Antiquités orientales du Louvre, qui l'a engagé comme dessinateur pour deux campagnes successives de fouilles. C'est au cours de l'une d'elles, en plein désert syrien, qu'il est victime d'une grave crise d'appendicite. Transporté

d'urgence à Alep dans des conditions extrêmes, il échappe de justesse à une péritonite qui aurait pu être fatale.

De retour à Paris, il reprend sa formation théâtrale. Engagé chez Jean Dasté à la Comédie Saint-Etienne, il rencontre fortuitement Luce Bunet, une jeune comédienne déjà confirmée qu'il épousera le 5 octobre 1957. Après 30 mois de service militaire, le couple s'installe à Paris où naîtront deux filles, Véronique et Virginie. Ils passeront 35 ans à Paris et dans la région parisienne, avant de résider définitivement à Saint-Maurice d'Ibie, dans la maison dont ils sont tombés amoureux en 1964!

Luce Vincent fait une carrière de comédienne, entre autre à la Comédie de Provence, à Aix-en-Provence, à la Maison de la culture de Bourges sous la direction de Gabriel Monnet -un Ardéchois-, notamment dans une émission dramatique télévisée avec Michel Simon et la reprise en tournée internationale de «l'Alouette» de Jean Anouilh dans le rôle de Jeanne d'Arc créée par Suzanne Flon. Alors qu'elle joue aux Etats-Unis, elle tombe gravement malade et devra par la suite renoncer malheureusement à la scène pour se consacrer à sa famille.

Bernard, lui, poursuit sa carrière de jeune premier, dans de passionnants spectacles au Grenier de Toulouse, chez Roger Planchon à Villeurbanne et dans différents théâtres à Paris et en tournées. Cependant, peu à peu, le dessin et l'image vont prendre le pas sur l'art dramatique comme forme de représentation et devenir l'activité définitive.

En 1965, il fait ses débuts professionnels de graphiste, de directeur artistique dans les agences de publicité et comme illustrateur free-lance pour la presse, l'édition et la publicité. La peinture, à cette époque, est encore une ambition lointaine et l'objet d'une grande humilité. Les expositions et Salons auxquels il participe sont des tentatives entre illustration et peinture jusqu'en 1990.

À l'âge de la retraite, il s'installe avec Luce d'une manière permanente à Saint-Maurice d'Ibie pour se consacrer entièrement à une oeuvre exigeante et évolutive, alliant l'expression figurative et abstraite, voire allégorique, dans laquelle l'humain est souvent confronté à la nature et à la société.

Ces dernières années, Luce, seule ou accompagnée, monte volontiers des lectures-spectacles pour renouer avec la scène et faire partager son goût pour la littérature, en toute simplicité.

Jusqu'à ce jour, Bernard Vincent aura participé en France, en Suisse, en Hollande, en Italie, à une cinquantaine d'expositions, personnelles comme aux châteaux d'Aubenas et de Vogüé ou des expositions collectives et des salons artistiques. Il s'implique activement à l'époque, dans les associations d'arts plastiques «La Marotte», puis «Az'arts.

Paul Rosay

N.D.L.R. En décembre 2005, B.Vincent a offert à la commune un de ses tableaux que vous pouvez admirer dans la salle du conseil.

## L'été sera chaud !!!

Certains disent que le réchauffement climatique dû aux activités humaines, s'accélère, d'autres prétendent qu'il n'en est rien car l'histoire de notre planète, vieille de plusieurs milliards d'années, a permis de constater des variations climatiques importantes.... En tout cas, l'été sera chaud !

Cela demande à chacune et chacun de prendre en compte les impacts de cette sécheresse :

### **Concernant les individus :**

Les nourrissons, les jeunes enfants et les personnes âgées sont très sensibles à la chaleur excessive : les risques de déshydratation, d'insolation sont accrues, il faut, donc, éviter de sortir pendant les heures les plus chaudes (de 10 à 17h), boire beaucoup d'eau et lorsque l'on sort se protéger du soleil (chapeau, lunettes, installation à l'ombre).

Prenez bien soin de vous et de votre entourage !

### **Concernant l'utilisation de l'eau :**

Le Préfet de l'Ardèche a classé, la plupart du territoire de notre département en « pénurie sévère », vous trouverez ci-joint les mesures que vous devez appliquer et qui sont précisées dans l'arrêté préfectoral n°2011-179-0006 du 28/6/2011 et qui s'impose légalement à chacune et chacun d'entre nous.

Merci de respecter scrupuleusement ces mesures, n'oublions pas que nous sommes constitués de 75% d'eau..... sans eau, qui plus est de bonne qualité, il n'y a pas de vie possible... Économisez et prenez soin cet élément vital !

### **Concernant l'environnement :**

La nature est extrêmement sèche, le risque incendie se révèle majeur ! Les feux de camps et barbecues, dans la campagne, sont bien sûr interdits, de même l'écobuage, qui de toute façon reste réglementé toute l'année.

Soyez très vigilants, un feu part si vite pour peu qu'il y ait un petit vent. Avant que les pompiers arrivent et que les canadais soient appelés à la rescousse, des centaines d'hectares peuvent partir en fumée, détruisant notre environnement naturel exceptionnel, voire des vies humaines...

Attention, bien sûr, au mégot jeté négligemment qui peut entraîner des ravages.

Respectez, s'il vous plaît, ces mesures élémentaires !

### **Concernant l'agriculture :**

Nos agriculteurs souffrent de ce manque d'eau, leurs productions sont menacées, notamment les réserves de foin et de paille pour les animaux.

Après consultation d'André Lauriol, j'ai demandé au préfet de déclarer le territoire de la commune sinistré par la sécheresse, afin que les agriculteurs du village puissent prétendre aux aides nationales et européennes.

Merci à toutes et tous de contribuer au respect de ces mesures !

V.Louis

### **Rappel des mesures de restriction des usages de l'eau (extrait de l'arrêté préfectoral cadre)**

#### Mesures de limitation des usages de l'eau domestique non prioritaire et industriel

##### Dispositions générales

Les restrictions d'usage suivantes sont applicables quel que soit le type de ressource sollicité (réseau d'eau potable, forage, pompage en rivière...), à l'exception des stockages constitués avant la mise en œuvre des mesures de restriction ou d'interdiction.

Pour les usages utilisant exclusivement les ressources spécifiques identifiées au §4.5 (Rhône, Eyrieux à l'aval du barrage des Collanges, Fontaulière en aval du barrage de Pont de Veyrières, Ardèche en aval de la confluence avec la Fontaulière et Chassezac en aval du barrage de Malarce, ainsi que leur nappe d'accompagnement), il conviendra de se référer aux modalités de gestion spécifiquement établies.

##### Restrictions d'usages

Usages	Niveau 3 : Mesures de PENURIE SEVERE
Usage de l'eau domestique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'arrosage des pelouses, ronds points, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément est interdit.</li> <li>• L'arrosage des jardins potagers et des espaces sportifs sera réduit à trois jours par semaine (mercredi, vendredi et dimanche) et ne sera possible que de 19 heures à 22 heures.</li> <li>• Le lavage des voitures est interdit hors des stations professionnelles sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires, alimentaires ou techniques) et pour les organismes liés à la sécurité.</li> <li>• Le remplissage des piscines est interdit. Toutefois, le premier remplissage des piscines nouvellement construites et le remplissage complémentaire des piscines sont autorisés de 22 heures à 6 heures.</li> <li>• Le lavage à l'eau des voiries est interdit, sauf impératifs sanitaires et à l'exception des lavages effectués par des balayeuses laveuses automatiques.</li> <li>• Les fontaines publiques en circuits ouverts doivent être arrêtées.</li> <li>• L'alimentation en eau de plans d'eau et des canaux d'agrément, en particulier ceux desservant les anciens moulins, est interdit. Une attention particulière sera portée à ces opérations afin de ne pas porter préjudice à la faune piscicole lors de la fermeture de ces canaux.</li> </ul>
Usages industriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ICPE appliquent les directives contenues dans leur autorisation ou leur déclaration pour les épisodes de pénurie sévère. Les autres industries limitent leurs prélèvements aux besoins indispensables.</li> </ul>
Stations d'épuration des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les opérations de maintenance ayant un impact sur le niveau de rejet sont interdites : celles indispensables au fonctionnement des installations et signalées au service de police de l'eau</li> </ul>

<b>RAPPEL ET RECOMMANDATIONS</b>	
Ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ouvrages hydrauliques avec ou sans vocation énergétique doivent respecter strictement la réglementation qui leur est applicable, notamment en ce qui concerne le débit réservé.</li> </ul>
Interventions en rivière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter en cette période d'étiage sévère des cours d'eau, parce qu'ils sont préjudiciables à la préservation des frayères :</li> <li>la circulation, le passage, le piétinement dans les cours d'eau,</li> <li>le piétinement par les animaux d'élevage dans le lit des cours d'eau.</li> </ul>

#### Mesures de limitation des usages de l'eau à des fins agricoles

##### Dispositions générales

Les restrictions d'usage suivantes sont applicables **quel que soit le type de ressource sollicité** (réseau d'eau potable, forage, pompage en rivière...), à l'exception des stockages constitués avant la mise en œuvre des mesures de restriction ou d'interdiction.

Pour les usages utilisant exclusivement les ressources spécifiques identifiées au §4.5 (Rhône, Eyrieux à l'aval du barrage des Collanges, Fontaulière en aval du barrage de Pont de Veyrières, Ardèche en aval de la confluence avec la Fontaulière et Chassezac en aval du barrage de Malarce, ainsi que leur nappe d'accompagnement), il conviendra de se référer aux modalités de gestion spécifiquement établies.

##### Restrictions d'usages

<b>Niveau 3 : Mesures de PENURIE SEVERE</b>																									
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'arrosage par aspersion est interdit de 6 heures à 22 heures et les tours d'eau (3 jours par semaine, cf. annexe 3) doivent être respectés.</li> </ul>																									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Début arrosage</th> <th>Fin arrosage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3" style="text-align: center;">Secteur 1</td> <td>Lundi : 22 h</td> <td>Mardi : 6 h</td> </tr> <tr> <td>Mercredi : 22 h</td> <td>Jeudi : 6 h</td> </tr> <tr> <td>Vendredi : 22 h</td> <td>Samedi : 6 h</td> </tr> <tr> <td rowspan="3" style="text-align: center;">Secteur 2</td> <td>Mardi : 22 h</td> <td>Mercredi : 6 h</td> </tr> <tr> <td>Jeudi : 22 h</td> <td>Vendredi : 6 h</td> </tr> <tr> <td>Samedi : 22 h</td> <td>Dimanche : 6 h</td> </tr> <tr> <td rowspan="3" style="text-align: center;">Secteur 3</td> <td>Mercredi : 22 h</td> <td>Jeudi : 6 h</td> </tr> <tr> <td>Vendredi : 22 h</td> <td>Samedi : 6 h</td> </tr> <tr> <td>Dimanche : 22 h</td> <td>Lundi : 6 h</td> </tr> </tbody> </table>		Début arrosage	Fin arrosage	Secteur 1	Lundi : 22 h	Mardi : 6 h	Mercredi : 22 h	Jeudi : 6 h	Vendredi : 22 h	Samedi : 6 h	Secteur 2	Mardi : 22 h	Mercredi : 6 h	Jeudi : 22 h	Vendredi : 6 h	Samedi : 22 h	Dimanche : 6 h	Secteur 3	Mercredi : 22 h	Jeudi : 6 h	Vendredi : 22 h	Samedi : 6 h	Dimanche : 22 h	Lundi : 6 h
	Début arrosage	Fin arrosage																							
Secteur 1	Lundi : 22 h	Mardi : 6 h																							
	Mercredi : 22 h	Jeudi : 6 h																							
	Vendredi : 22 h	Samedi : 6 h																							
Secteur 2	Mardi : 22 h	Mercredi : 6 h																							
	Jeudi : 22 h	Vendredi : 6 h																							
	Samedi : 22 h	Dimanche : 6 h																							
Secteur 3	Mercredi : 22 h	Jeudi : 6 h																							
	Vendredi : 22 h	Samedi : 6 h																							
	Dimanche : 22 h	Lundi : 6 h																							
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'arrosage par micro-aspersion est interdit de 6 heures à 20 heures</li> <li>L'arrosage par goutte à goutte est interdit de 18 heures à 10 heures.</li> <li>Les canaux d'irrigation alimentés par gravité ou par pompage peuvent être maintenus en eau quasi stagnante par tout moyen approprié (vannes, batardeaux...). Toutefois, l'irrigation par gravité (submersion) est interdite entre 23 heures et 18 heures. Les autres modes d'irrigation (aspersion par pompage dans le canal...) font l'objet des dispositions spécifiques (voir ci-dessus).</li> <li>L'alimentation des canaux d'irrigation par pompage est interdite de 23 h à 18 h.</li> <li>L'abreuvement des animaux, les retenues collinaires constituées avant le niveau de vigilance ne sont pas concernés.</li> <li>L'arrosage des plantes sous serre et des plantes en containers est interdit entre 6 h et 20 h</li> <li>Pour les réseaux d'irrigation alimentés par des prélèvements dans des ressources spécifiques identifiées au §4.5, se reporter aux modalités de gestion spécifiquement établies.</li> </ul>																									
<b>RAPPEL ET RECOMMANDATIONS</b>																									
Arrosages autorisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est recommandé de ne pas arroser aux heures les plus chaudes de la journée</li> </ul>																								
Ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ouvrages hydrauliques doivent respecter strictement la réglementation qui leur est applicable, notamment en ce qui concerne le débit réservé.</li> </ul>																								
Interventions en rivière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter en cette période d'étiage sévère des cours d'eau, parce qu'ils sont préjudiciables à la préservation des frayères :</li> <li>la circulation, le passage, le piétinement dans les cours d'eau,</li> <li>le piétinement par les animaux d'élevage dans le lit des cours d'eau.</li> </ul>																								

# LES ASSOCIATIONS

## Comité des fêtes

La fête du pain a été un vrai succès: 30 forains ont répondu présents, le soleil et les visiteurs étaient également de la partie.

Le Comité des Fêtes vous rappelle le vide-grenier ce 24 juillet à Saint Maurice d'Ibie.

FÊTE DU 15 AOÛT: Repas champêtre et bal d'ambiance disco par ANIM-REG.

Les réservations des repas se feront au 04 75 94 83 19.

Comme tous les ans, nous faisons appel aux bénévoles pour aider à l'organisation de la fête ( installation, tenue des stands, démontage etc...)

En ce qui concerne nos futures manifestations, l'année 2012 verra quelques nouveautés.



## Club de l'Amitié



Le Club a clos la saison 2010-2011 par un repas à l'Auberge des Saïelles. Réouverture du Club à l'automne. Bon été !



## ACCA

L'ACCA prépare activement la nouvelle saison de chasse qui commencera le 15 août pour le sanglier en cas de dégâts aux vignes et le 11 septembre pour le petit gibier. (Voir les dates spécifiques). Les battues aux sangliers seront programmées en cas de dégâts tôt le matin en raison de la présence des derniers touristes.

Avant cela, deux dates importantes sont à retenir: le 25 juillet à 7h pour la pose des clôtures des vignes avec distribution des cartes pour la saison à venir l'après-midi et le 30 juillet à 15h pour la dernière distribution des cartes aux sociétaires.

Pas de carte délivrée en dehors de ces deux dates.



## la Boule de l'Ibie

Pas d'info.

## Le patch de l'amitié

Une autre saison s'achève. Cette année, le groupe a vu l'arrivée de trois nouvelles: une dame du village et deux de Vallon. Pas d'exposition cet été, mais nous avons fini l'année le 16 juin en organisant la journée européenne du patchwork qui a permis de réunir les deux groupes. Reprise de l'activité fin septembre ( aucune nouvelle inscription ne sera prise car nous manquons de place !)

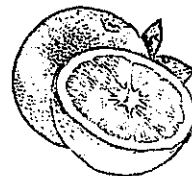
### La petite recette du village

#### LES BOULETTES À L'ORANGE DE PATRICK MOREILLON

(Pour 2 ou 3 personnes)

400 g. de viande hachée, 100 g. de carottes râpées, le zeste râpé d'une orange (non-traitée), 1 gousse d'ail pressée, 3 cuillères à soupe de persil haché, 1 cuillère à soupe de farine, 2 cuillères à soupe de sauce soja, poivre et sel, beurre.

Bien mélanger les ingrédients, former à la main des petites boulettes et les faire saisir pendant 10 minutes environ dans une poêle anti-adhésive avec le beurre. Servir chaud avec des pâtes, ou froid en apéritif avec un chutney à l'orange ...



#### RECETTE DU CHUTNEY À L'ORANGE...

...qui peut se préparer à l'avance et dont voici les secrets. Ingrédients: 4 oranges non traitées. 4 échalotes en lamelles. 1 cuillère à soupe de jus de citron. 2 cuillères à soupe de vin blanc. 100 grammes de sucre. 1 pincée de sel. 1 pointe de couteau de clou de girofle, de cardamome et de coriandre en poudre. Un peu de poivre du moulin. Découper le zeste d'une orange en fines lamelles. Couper les extrémités des oranges et les peler à vif. Puis couper la chair en dés d'environ un centimètre. Porter à ébullition les zestes et tous les ingrédients tout en remuant.

Baisser le feu et laisser réduire à feu moyen en remuant de temps en temps pendant environ 35 minutes jusqu'à ce que la masse épaisse. Servir avec les boulettes. Bon appétit.